



Contestation contre visite

Par **nene01**, le **07/06/2012** à **17:04**

Bonjour,

Je suis en accident de travail depuis le 29 novembre 2011 avec déchirure musculaire de l'épaule , tendons abimés et capsulite par dessus le marché , décelée par un spécialiste que j'ai consulté avec dépassement d'honoraires à ma charge .

Mon médecin m'a mise en series libres car ne pouvant pas me servir de on bras droit car c'est l'épaule droite qui est bléssée je déprimais complètement , ce qui ne favorise pas la guérison.

Le 29 mai 2012 je reçois un courrier en AR de mon employeur me demandant de convenir d'un jour et d'une heure pour avoir un controle .

Je répons le jour meme en AR et fixe un jour et une heure précise car je comprends que l'employeur ai besoin de certitudes.

Le jour J j'ai testé ma sonerie avec mon ami et suis restée sur mon canapé à attendre la visite du médecin . Mais à 10 h du matin , heure à laquelle il devait passer ; personne .

J'ai envoyé un mail à la personne qui s'occupe des AT dans l'entreprise pour laquelle je travaille pour savoir si le médecin avait eu un contretemps et n'ayant pas de réponse je l'appelle un quart d'heure plus tard. Elle me rassure en me disant que l'employeur peut demander aux employer une dispo mais ne pas déployer de controle.

Le soucis c'est qu'en allant verifier le courrier j'ai trouvé un avis de passage du dit médecin qui a justifié que j'étais absente de mon domicile ce qui est faux .

Je partage un jardin avec mes propriétaires qui étaient présents ce jour là et qui peuvent certifier sur l'honneur que j'étais présente ce jour là et à cette heure ci .

J'étais éffondrée et j'ai appelé mon employeur qui m'a dit qu'il se renseignerait mais je n'ai pas confiance .

Pourquoi ce médecin n'a t il pas sonné à mon domicile ?

J'ai déposé une main courante au commissariat et envoyé une lettre avec AR à mo employeur et contacté les syndicts .

Pouvez vous me dire ce que je risque et comment puis je me défendre face à un médecin?

Merci pour votre aide

Par **pat76**, le **07/06/2012** à **17:29**

Bonjour

Vous ne risquez rien.

Vous avez gardez une trace du mail que vous avez envoyez à l'entreprise?